

**Texte de référence**

Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d' aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

**Art.2**

[...]

**Les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique**, peuvent faire connaître, au moment de leur inscription, s'ils souhaitent faire valoir les acquis de leur expérience professionnelle et bénéficier ainsi d'un aménagement de la première épreuve.

Je soussigné(e)

NOM:

Prénom:

Circonscription IEN:

Lieu d'exercice:

Souhaite faire valoir les acquis d'expérience professionnelle en qualité de :  
(<sup>1</sup> Cocher la case qui convient)

Directeur d'école à décharge complète de classe<sup>1</sup> → depuis (date) :

Conseiller pédagogique à titre dérogatoire<sup>1</sup> → depuis (date) :

Et sollicite en conséquence l'aménagement de la première épreuve du CAFIPEMF

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_  
*Signature*